

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 16

Date de la convocation : 13 janvier 2026

Le 20 janvier 2026 à 18 heures trente minutes, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle du Conseil, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Ay, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur Carl LEQUERTIER, Vice-Président du C.C.A.S. et Conseiller délégué à la santé et au social.

PRESENTS : M. LEQUERTIER, M. DODET, M. DOUARE, M. MASSE, M. GUITTARD, M. BOCQUET, Mme LEMOINE, Mme BOUSCARY, Mme COLLIOT, M. FER, Mme. COUSIN, Mme. GERARD, M. CIMETIERE.

ABSENTS EXCUSES : M. CUILLERIER, Mme QUERE, Mme BRIARD, Mme LE PERU.

<u>POUVOIRS</u> :	M. CUILLERIER	à	M. LEQUERTIER
	Mme LE PERU	à	Mme LEMOINE
	Mme BRIARD	à	M. DODET

Mme QUERE n'a pas donné de pouvoir

Mme COLLIOT est élue secrétaire de séance

DELIBERATION N°2

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – Budget CCAS – exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2025-004 du 11 mars 2025 adoptant le budget primitif du budget CCAS pour l'exercice 2025 ;

Afin de garantir la correcte imputation comptable de la subvention versée par la commune au bénéfice du CCAS, Monsieur Lequertier informe les membres du Conseil municipal que le projet de décision modificative est équilibré de la manière suivante :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-74741 : Participations communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
R-757383 : Subventions de fonctionnement du CCAS/CIAS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Les montants sont exprimés en € TTC

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget CCAS ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à cette décision modificative.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Saint-Ay, le 20 janvier 2026

Le Vice-Président du C.C.A.S.


Carl LEQUERTIER.

Le secrétaire de séance :

Annick COLLIOT

